

Règlement sur l'armement de l'infanterie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement sur l'armement de l'infanterie : Quatrième partie Les fusils-mitrailleurs et les mitrailleuses : Titre IV La mitrailleuse de 7,62 mm Modèle 1919 A4 / Ministère des Armées ; Etat-Major de l'Armée de Terre, Direction Technique des Armes et de l'Instruction

Auteur(s) : France Direction technique des armes et de l'instruction

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : [S.I.] : [s.n.], 1964

Description matérielle : 1 vol. (53 p.) : Plans, ill. ; 21 cm

Note(s) : INF 401/4 Approuvé le 21 juillet 1964, sous le n° 10374/DTAI/INF/TT

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie.

Sujet - Nom commun : Fusils-mitrailleurs
Mitrailleuses

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Guides pratiques